

Publics concernés

Cette formation s'adresse :

- à toute personne intéressée par l'animation physique pour tous,
- aux animateurs titulaires d'un diplôme fédéral qui souhaitent élargir leurs prérogatives d'encadrement,
- aux animateurs salariés ou bénévoles souhaitant élargir leurs prérogatives professionnelles.

Pré requis

Avoir 18 ans, niveau scolaire 3^{ème} minimum, expérience de l'animation.

Etre reconnu apte médicalement à la pratique sportive et à l'encadrement des activités sportives.

Avoir validé un projet professionnel dans l'animation par une expérience d'encadrement.

Structures visées professionnellement

- collectivités locales
- associations
- établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant ces dernières comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque
- structures promouvant les activités physiques ou sportives
- villages vacances, bases de loisirs, hôtelleries de plein air
- comités d'entreprise
- centres de formation
- structures culturelles et de loisirs...

Epreuves d'évaluation préalable à l'entrée en formation

- une épreuve de condition physique (test Navette de Luc Léger)
- un parcours pédestre d'habiletés motrices chronométré
- un parcours vélo d'habiletés motrices chronométré
- une épreuve écrite permettant d'évaluer les capacités de réflexion et de rédaction
- un entretien, à partir d'une présentation écrite du projet professionnel, permettant d'évaluer les motivations du candidat à entrer en formation.

Calendrier :

Prochaine session : **du 7 Mars 2011 au 8 Juin 2012**

Information collective : **7 Janvier 2011 à 10 Heures** (bâtiment formation de la MPS)

Date limite pour le dépôt des dossiers : **14 Janvier 2011**

Epreuves d'évaluation : **1 au 4 Février 2011**

Positionnement : **du 7 au 11 Mars 2011**

Coût : nous consulter

Possibilité de bénéficier des différentes aides à la formation professionnelle (contrat aidé, congé individuel de formation, OPCA, bourses J&S, collectivités territoriales...)

Durée : **1240 heures**



Métiers du Sport BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport



Spécialité : Activités Physiques pour Tous

Découverte de l'environnement
par les sports de nature

Du 7 mars 2011 au 8 juin 2012

MPS Aquitaine
Secteur métiers du sport et de l'animation
24 avenue de Virecourt
33370 Artigues près Bordeaux
Tél : 05 56 77 81 48
06 73 19 39 65
Fax : 05 56 77 81 69
E-mail : j.m.desforges@mps-aquitaine.org

Contacts : Jean - Michel Desforges

Internet : www.mps-aquitaine.org

Le Brevet Professionnel J.E.P.S. Activités Physiques pour Tous

Référentiel professionnel

L'évolution des pratiques de loisirs sportifs, éducatifs ou culturels des Français, a entraîné des besoins de qualification de plus en plus importants pour les animateurs de ces activités. En ce sens, le Ministère a rénové l'architecture des formations. A la fois plus lisible et plus proche des besoins de terrain, l'offre de qualification de niveau IV se veut désormais plus transversale sur le champ du sport et de l'animation socio-culturelle.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS) permet de répondre à ces exigences. Les moyens de formation les plus modernes y sont mobilisés (alternance, tutorat, individualisation de parcours, évaluations certificatives).

Ce diplôme est structuré en unités capitalisables (UC), correspondant à des compétences. Il propose des options identifiées qui concernent une ou plusieurs activités selon les emplois visés. Le BP JEPS remplace le brevet d'éducateur sportif 1^{er} degré (BEES) et le brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP). Il existe plusieurs spécialités, les compétences du titulaire de la spécialité « activités physiques pour tous » du BP JEPS sont définies par l'article 2 de l'arrêté du 24 février 2003, conformément aux dispositifs de l'article L 212-1 du code du sport.

L'animateur d'activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant comme support les activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il peut avoir la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Le métier

Le titulaire du brevet professionnel, spécialité « activités physiques pour tous » est amené à exercer plusieurs fonctions :

- Animer en toute sécurité des A.P.S. pour tous publics
- Conduire ou accompagner des projets d'animation
- Communiquer sur son activité
- Favoriser la promotion des activités de la structure
- Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure

Les points forts du BP Sport Pour Tous

La pluriactivité

- Activités physiques d'entretien corporel
- Activités physiques à caractère ludique (jeux collectifs, d'opposition et d'adresse)
- Activités physiques en espace naturel (randonnée pédestre, VTT, parcours d'orientation)

Le parcours de formation

Il est défini à partir d'un positionnement et validé par des épreuves certificatives.

Les épreuves de positionnement : ont pour but d'identifier le projet professionnel du candidat et la cohérence de son projet au regard notamment de ses motivations et aspirations. Il permet d'élaborer un plan individualisé de formation, d'identifier ses expériences et acquis autorisant des allègements de formation.

Les épreuves certificatives : doivent permettre de valider la formation. Chaque UC fait l'objet d'un travail spécifique de validation. Les validations des UC sont conçues dans une logique professionnelle.

Organisation et contenu de la formation

1240 heures de formation

Le cursus de formation (1240 heures) mis en œuvre respecte le principe de l'alternance prévoyant des séquences de formation en centre (672 heures) et en situation (568 heures), sous tutorat pédagogique. Le plan de formation tient compte des allègements éventuels (définis par l'équipe pédagogique après le positionnement).

10 Unités Capitalisables (obligatoires)

- **UC 1** Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- **UC 2** Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- **UC 3** Préparer un projet ainsi que son évaluation
- **UC 4** Participer au fonctionnement de la structure
- **UC 5** Préparer une action d'animation dans le champ des APT
- **UC 6** Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'APT
- **UC 7** Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des APT
- **UC 8** Conduire une action éducative dans le champ des APT
- **UC 9** Maîtriser les outils ou techniques des APT concernées
- **UC 10** adaptation à l'emploi : Favoriser la découverte de l'environnement par les sports de nature

1 Unité Capitalisable Complémentaire (Facultative)

- Direction des ACM (accueils collectifs de mineurs)

4 Axes de formation

- **Axe 1** : Concevoir et animer des séances
- **Axe 2** : Concevoir et conduire des projets
- **Axe 3** : Accueillir et communiquer
- **Axe 4** : Participer à la gestion administrative et financière de la structure